



RAPPORT ANNUEL 2015

sur le prix et la qualité
du service public
d'élimination des déchets





Ce rapport annuel 2015 est établi conformément aux dispositions du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, dont la compétence relève du SIVERT. Il est établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement.

Le SIVERT : territoire et représentation	5
Territoire du SIVERT de l'Est Anjou	6
Représentation : le comité syndical du SIVERT	7
La qualité du service public	9
La complémentarité des filières	10
Le traitement des ordures ménagères	11
La valorisation des déchets : 96 %	12
Arrêts techniques annuels programmés	13
Bilan environnemental	14
L'autocontrôle de l'exploitant	15
Les contrôles réglementaires	16
Le plan de suivi de l'environnement	17
Un contrôle in situ : le système AMESA	18
Dans un rayon de 3 kms : l'analyse des retombées atmosphériques	19
Dans un rayon de 10 kms : la bio-indication, l'analyse des lichens	20
Dans les exploitations agricoles voisines de l'UVE : l'analyse du lait	21
Le prix du service public	22
Les recettes et dépenses de fonctionnement	23
Le traitement des ordures ménagères	24
Le transport des ordures ménagères	25
Budget	26
Compte administratif	27
Valorisation maximale et maîtrise des coûts	28
La communication	29
Le journal Salamandre	30
Le circuit de visite du SIVERT	31
Le site internet www.sivert.fr	32
Le livre anniversaire 10 ans	33
L'adhésion du SIVERT à AMORCE	34
ANNEXES	35
Compte administratif	36
Revue de presse	37



LE SIVERT : TERRITOIRE ET REPRESENTATION

En 2015, un habitant sur quatre du Maine-et-Loire est concerné par l'activité de l'Unité de Valorisation Énergétique Salamandre.

Le SIVERT fédère cinq syndicats de collecte, une communauté de communes et une communauté d'agglomération, soit **184 communes et 239 783 habitants**. Il a pour mission de valoriser énergétiquement les ordures ménagères résiduelles des syndicats adhérents, après tri sélectif et valorisation agricole. Dans cette optique, une Unité de Valorisation Énergétique a été implantée sur la commune de Lasse. Son exploitation a démarré en janvier 2005.



Territoire du SIVERT de l'Est Anjou

Le territoire du SIVERT s'étend ainsi sur 3600 km², à l'Est du Maine-et-Loire et compte 15 communes limitrophes en Indre-et-Loire. Avec 30 000 habitants, Saumur est l'agglomération la plus importante.

Pour les collectes sélectives des déchets ménagers, une convention a été signée entre Eco-Emballages, le SIVERT et les collectivités adhérentes.

Chaque syndicat ou collectivité adhérent du SIVERT a la compétence de la collecte des déchets et assure la gestion des déchèteries sur son territoire. Les modalités d'organisation de la collecte et de tri sélectif sont donc spécifiques à chacune des sept structures. Le SIVERT a pour compétence le traitement par valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles des collectivités adhérentes.



7

COLLECTIVITÉS DE COLLECTE

Saumur agglo, Baugé-en-Anjou, SICTOD Nord Est Anjou (Noyant), SICTOM Loir-et-Sarthe (Tiercé), SMICTOM de la Vallée de l'Authion (Beaufort-en-Vallée), SMIPE Val Touraine Anjou (Bourgueil), SMITOM du Sud Saumurois (Doué-la-Fontaine)

4

CENTRES DE TRANSFERT

Afin d'optimiser le transport des déchets, quatre centres de transfert ont été créés à Tiercé, Saumur, Doué-la-Fontaine et Bourgueil, d'où partent des semi-remorques en direction de Lasse. Ces centres de transfert permettent de diviser par trois le nombre de camions pour l'acheminement des déchets vers l'UVE : l'impact environnemental des gaz à effet de serre émis par les camions-bennes est ainsi réduit, et les coûts financiers sont maîtrisés.



Représentation le comité syndical du SIVERT

Un délégué de chaque structure intercommunale adhérente compose le bureau du SIVERT.



Président

Monsieur Patrice DE FOUCAUD

Président du SIVERT de l'Est Anjou
Président du SICTOD Nord Est Anjou
Président de la Communauté de Communes de Noyant



1^{er} Vice-Président

Monsieur André SEGUIN

Président du SICTOM Loir-et-Sarthe



2^{ème} Vice-Président

Monsieur Jean-Marcel SUPIOT

Vice-Président de SAUMUR agglo



3^{ème} Vice-Président

Monsieur Vincent FOURNERET

Président du SMICTOM de la Vallée de l'Authion



4^{ème} Vice-Président

Monsieur Yves BOUCHER

Président du SMIPE Val Touraine Anjou



5^{ème} Vice-Président

Monsieur Marc SECHET

Président du SMITOM du Sud Saumurois



Monsieur Pierre-Jean ALLAUME

Baugé-en-Anjou



Monsieur Henri D'OYSONVILLE

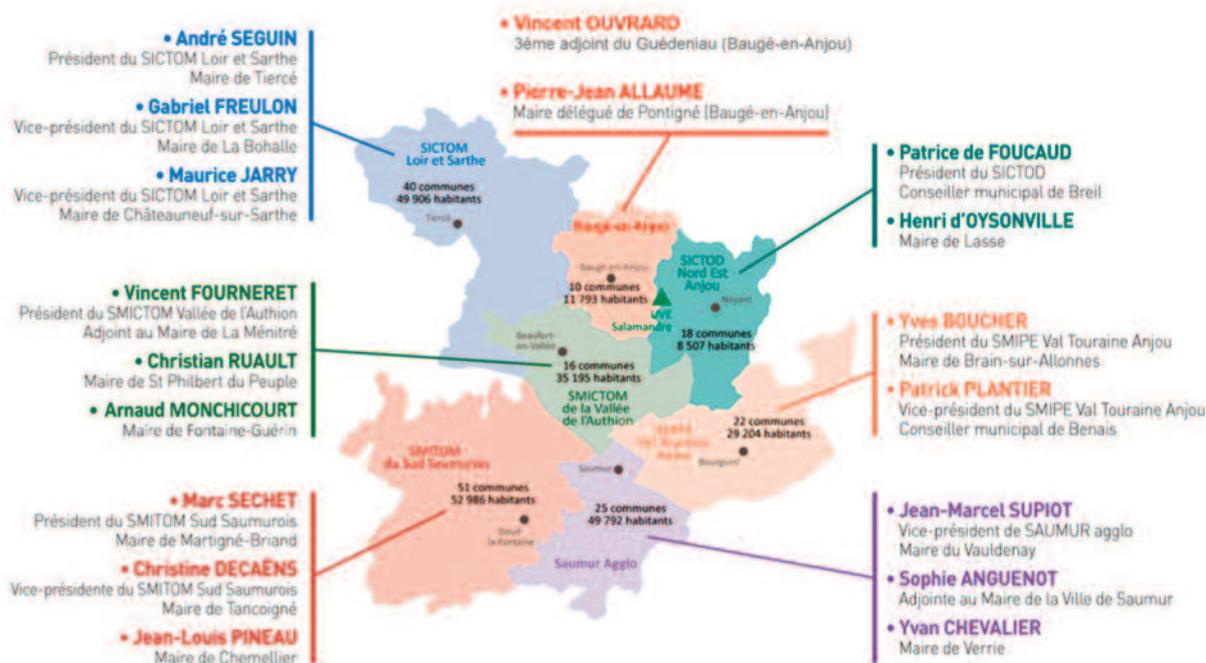
SICTOD Nord Est Anjou
Maire de Lasse

Représentation le comité syndical du SIVERT

La représentation au sein du comité syndical du SIVERT se fait le reflet de son territoire. Deux ou trois délégués de chacune des sept structures adhérentes ont été désignés pour siéger au sein du comité syndical.

18

ELUS AU COMITE SYNDICAL DU SIVERT





LA QUALITÉ

DU SERVICE PUBLIC

Une référence nationale qui s'exprime par des partenariats exemplaires et un plan de suivi unique en France.

Si le SIVERT est le porteur du projet SALAMANDRE, l'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique s'exerce dans le cadre d'une délégation de service public. C'est la société SAVED Veolia Propreté qui en est le délégataire.

Néanmoins, la présence du personnel de la collectivité sur site est le témoin de la volonté d'implication des élus pour le contrôle de l'Unité. Ainsi les tonnages entrants et sortants sont-ils contrôlés par les agents du SIVERT.



L'engagement du SIVERT de l'Est Anjou au service de la valorisation maximale des déchets est total : il passe par le développement de filières de traitement complémentaires.



Valorisation matière

Chaque collectivité adhérente du SIVERT a mis en place une collecte sélective des déchets, permettant le recyclage des emballages.

Certaines collectivités ont également engagé un programme de prévention afin de sensibiliser les usagers à la réduction des déchets. En 2012, le SIVERT et plusieurs collectivités adhérentes ont signé avec le Conseil général du Maine-et-Loire, une convention en faveur de la prévention des déchets pour la période 2012-2015.



Valorisation organique

Le SIVERT encourage le compostage des déchets en finançant à hauteur de 15 € chaque composteur individuel distribué sur l'ensemble de son territoire, à majorité rural.

En 2015 :
SICTOM > 136
SMICTOM > 136
SMIPE > 200

15 491
COMPOSTEURS
DISTRIBUÉS
DEPUIS 2006



Valorisation énergétique

Dernier maillon de la filière globale, elle permet de valoriser les déchets résiduels en énergie. L'Unité de Valorisation Énergétique Salamandre produit en moyenne 60 000 MWh d'électricité par an.



Le traitement des ordures ménagères

L'engagement du SIVERT de l'Est Anjou au service de la valorisation maximale des déchets est total : il passe par le développement de filières de traitement complémentaires.

50 936 tonnes

DECHETS SIVERT
RECEPTIONNES en 2015,
soit 48 % de la totalité des
déchets réceptionnés à l'UVE

106 342 tonnes

DECHETS RECEPTIONNES
PAR L'UVE en 2015

TONNAGES ENTRANTS

	Ordures ménagères (en tonne)	Encombrants (en tonne)	Déchets Industriels Banals (en tonne)	TOTAL (en tonne)	Tonnages détournés encombrants
Baugé-en-Anjou	1 909	464			19
SICTOD Nord Est Anjou	1 547	368			12
SMITOM du Sud Saumurois	9 568	1 799			107
Saumur Agglo	14 306				
SICTOM Loir-et-Sarthe	7 157	1 345			89
SMICTOM de la Vallée de l'Authion	4 114	784			72
SMIPE Val Touraine Anjou	5 758	1 713			145
Conseil Général	104				
TOTAL SIVERT	44 463	6 473		50 936	444
TOTAL HORS SIVERT	37 722,06		17 684,12	55 406	
TOTAL SIVERT + HORS SIVERT	82 467	6 473	17 684,12	106 342	444

À la demande de SAVED suite aux arrêts techniques à l'UVE, 444 tonnes d'encombrants du territoire du SIVERT ont été détournés sur des sites du Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire (Sonzay, SEDA, Bouyer Leroux).

105 277 tonnes
DECHETS TRAITES PAR L'UVE
en 2015

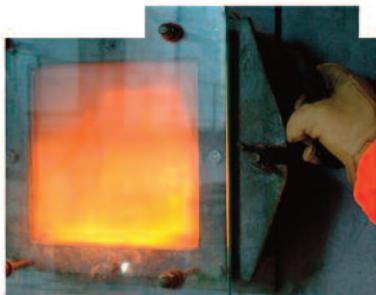


Production de l'UVE en 2015



Performance énergétique : 43,1 %
(calcul selon la formule définie par l'arrêté du 3 août 2010)

Valorisation énergétique



En 2015, l'UVE a produit 45 087 MWh, soit l'équivalent de la consommation électrique d'une ville comme Saumur. **15,9 %** de cette électricité est utilisée pour le fonctionnement de l'UVE. Le reste est vendu à EDF.

45 087

ELECTRICITE PRODUITE

L'UVE a procédé, en juin 2015, à l'entretien du Groupe Turbo-Alternateur dans le cadre des opérations de la maintenance. L'Unité fonctionnait alors à plein régime.

Lors des opérations de redémarrage en juillet, les essais du GTA ont révélé un dysfonctionnement. La turbine et l'alternateur sont donc repartis sur les sites des constructeurs afin de procéder à un nouveau contrôle technique.

Valorisation matière

En 2015, 77 % des déchets traités sont valorisés énergétiquement. 19 % sont récupérés sous forme de mâchefers (utilisés en technique routière) et sous forme de ferreux et non ferreux.

mâchefers* (en tonne)
> 17 692
ferreux (en tonne)
> 2 227
non ferreux (en tonne)
> 134,18

* Tous les mâchefers en 2015 sont classés type 1 ou type 2 (c'est-à-dire valorisables) au titre de l'arrêté du 18 novembre 2011.

Résidus



Il reste 4 % récupéré sous forme de Résidus d'Épuration des Fumées d'Ordures Ménagères (traitement des fumées). Ces REFOM sont ensuite envoyés en Installation de Stockage de Déchets Dangereux pour inertage et stockage, à Saint-Cyr-des-Gâts en Vendée.

REFOM (en tonne) > 4 195

Depuis fin septembre, le GTA fonctionne normalement. Mais cet incident a eu une conséquence sur la production d'électricité de l'UVE., une perte sèche de deux mois et demi est à noter, soit environ 20 000 MWh.

Trois arrêts techniques annuels programmés

Du 13 au 16 janvier	> nettoyage de la chaudière
Du 18 mai au 5 juin	> nettoyage de la chaudière > travaux de réfractaire > remplacement de 44 bitubes et 22 surchauffeurs > changement des manches du filtre à manches > entretien majeur du groupe turbo alternateur > diverses opérations de maintenance
Du 12 au 17 octobre	> nettoyage de la chaudière > diverses opérations de maintenance

Au démarrage de l'UVE, on utilise du fuel pour porter le four à une température d'au moins 850°C. Ensuite l'apport d'un combustible externe n'est plus nécessaire : l'auto-combustion des ordures ménagères fait fonctionner le four.

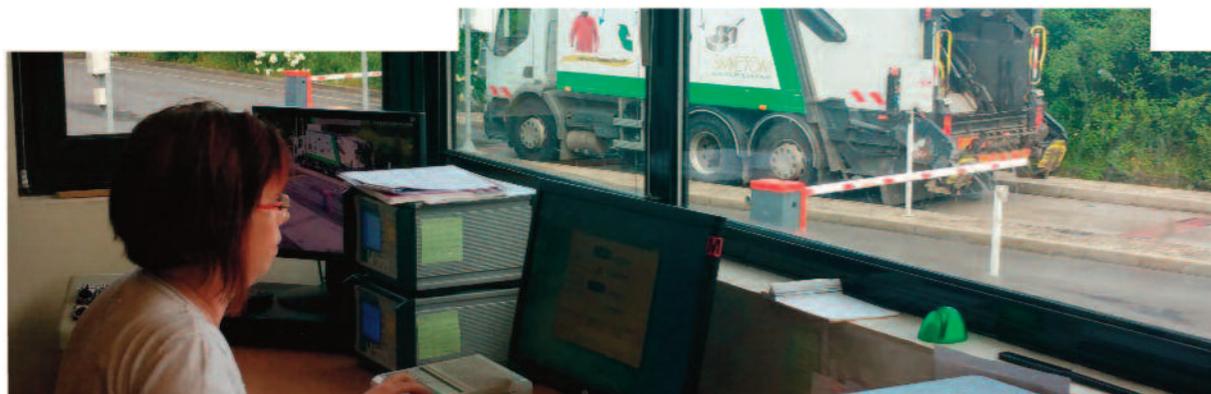
En 2015, 155 tonnes de fuel ont été utilisées.



L'emploi sur site

- > 31,75 employés à l'UVE
- > 24,75 salariés pour SAVED, le délégataire
- > 7 agents de la fonction publique territoriale

Au SIVERT, une équipe de sept agents veille au bon respect de la délégation de service public et contrôle au quotidien l'ensemble des opérations liées au fonctionnement de l'UVE : qualité des déchets entrants, bon fonctionnement du process - performances environnementales et maîtrise des coûts.



Le contrôle de l'impact environnemental de l'activité de l'UVE s'articule autour de deux démarches complémentaires : l'autocontrôle et le plan de suivi.

Près de deux tiers de la surface de l'UVE sont consacrés au traitement des fumées. Celles-ci subissent tout un processus d'épuration afin de traiter les polluants. Ces derniers sont récupérés sous forme de REFIOM (Résidu d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères).

Au terme de ce processus, les fumées sont donc propres et peuvent être rejetées dans l'atmosphère sans impact sur l'environnement. Les résultats du bilan environnemental sont présentés chaque année lors de la CSS, Commission de Suivi de Site, présidée par le sous-préfet de Saumur.

Les REFIOM, récupérés tout au long du processus de traitement des fumées, sont quant à eux envoyés en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) pour inertage et stockage. Non valorisables, ils représentent 4% du tonnage entrant à l'UVE Salamandre.



Le perfectionnement technique de l'Unité débute par un autocontrôle important : 1500 capteurs installés sur l'ensemble du process fournissent un flux de données en temps réel et permettent d'assurer une régulation optimale.

À la demande du SIVERT, Veolia Propreté a proposé un projet à haut respect environnemental. L'Unité de Valorisation Énergétique Salamandre bénéficie des meilleures techniques disponibles, ce qui permet de la caractériser comme une Unité dite de "Troisième Génération".

L'arrêté préfectoral d'exploitation de l'UVE fixe des valeurs à ne pas dépasser de 10 à 60 % inférieures aux normes européennes. Un contrôle des rejets des fumées en sortie de cheminée est effectué en continu, pour s'assurer du respect de la norme : c'est l'autocontrôle.



CONTRÔLE CONTINU DES EMISSIONS - 2015

2015	COMBUSTION (°C)	CONCENTRATIONS POLLUANTS (en mg/Nm3 à 11% d'O2 sur gaz sec)					
	T2s	HCl	CO	SO2	NOx	COT	Poussières
Janvier	1147	6.7	6.5	20.9	65.6	0.4	1.3
Février	1143	6.1	5.7	28.2	66.5	0.3	0.6
Mars	1153	6.4	5.5	28.9	64.7	0.3	0.5
Avril	1141	6.7	7.9	24.4	62.6	0.3	0.6
Mai	1151	6.7	10.1	23.6	63.6	0.2	0.6
Juin	1123	5.6	4.9	28.0	66.6	0.2	0.2
Juillet	1133	7.0	4.3	16.1	67.1	0.2	1.0
Août	1122	7.2	4.6	15.5	67.5	0.2	1.5
Septembre	1130	7.3	5.6	11.8	67.7	0.2	1.9
Octobre	1123	6.7	5.9	17.9	67.4	0.3	1.1
Novembre	1113	7.0	5.2	17.1	67.7	0.4	0.3
Décembre	1117	7.2	5.6	9.4	67.6	0.3	0.5
Moyennes	1133.0	6.7	6.0	20.1	66.2	0.3	0.8
V.L.E. (Jour)		9	45	40	80	9	5

La réglementation impose à l'exploitant un contrôle effectué par une société indépendante agréée.

En 2015, ce contrôle a été réalisé par l'APAVE, en avril et novembre, afin de vérifier que l'usine respectait les valeurs d'émission de gaz tels que définies dans l'arrêté d'exploitation.

Pour réponse à cette ambition d'excellence environnementale, le SIVERT s'est imposé des valeurs d'émissions plus exigeantes que ce que préconise la réglementation européenne.

Les équipements de traitement des fumées permettent de garantir des performances qui vont au-delà des valeurs retenues par le SIVERT avec des émissions très inférieures aux niveaux imposés par la réglementation :
- 20 % pour les dioxines, - 50 % pour les poussières, - 80 % pour les métaux lourds

RÉSULTAT DES CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRES - 2015

	Unité	Arrêté préfectoral	28/04/2015	18/11/2015
CO	mg/Nm3 sur sec à 11% O2	45	4	5
COV	mg/Nm3 sur sec à 11% O2	9	0.1	0.1
Poussières	mg/Nm3 sur sec à 11% O2	5	0.29	0.83
HCl	mg/Nm3 sur sec à 11% O2	9	8.9	6.7
HF	mg/Nm3 sur sec à 11% O2	0.5	0.04	0.01
SO2	mg/Nm3 sur sec à 11% O2	40	5.1	17
NOX	mg/Nm3 sur sec à 11% O2	80	55	55
Mercure	µg/Nm3 sur sec à 11% O2	30	0.001	0.001
Cd + TI	µg/Nm3 sur sec à 11% O2	30	1.14	0.02
Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu +Mn+Ni+V	µg/Nm3 sur sec à 11% O2	250	3.83	7.4
PCDD/PCDF	ng I-TEQ/Nm3 secs à 11% O2	0.08	0.002	0.001
NH3	mg/Nm3 sur sec à 11% O2	25	0.3	0.6
HAP	mg/Nm3 sur sec à 11% O2		0.000003	0
Benzene	mg/Nm3 sur sec à 11% O2		0	0

Au-delà des procédures de contrôles réglementaires permanentes, le SIVERT a mis en place un plan de suivi de l'environnement, unique en France, afin d'analyser et de quantifier les rejets de l'unité dans l'atmosphère.

Une exemplarité reconnue

Il s'agit de mesurer l'impact de son fonctionnement sur l'environnement. Une convention de partenariat avec l'ADEME et l'INERIS reconnaît l'exemplarité et la force de ce plan de suivi complémentaire.

4 rayons d'action

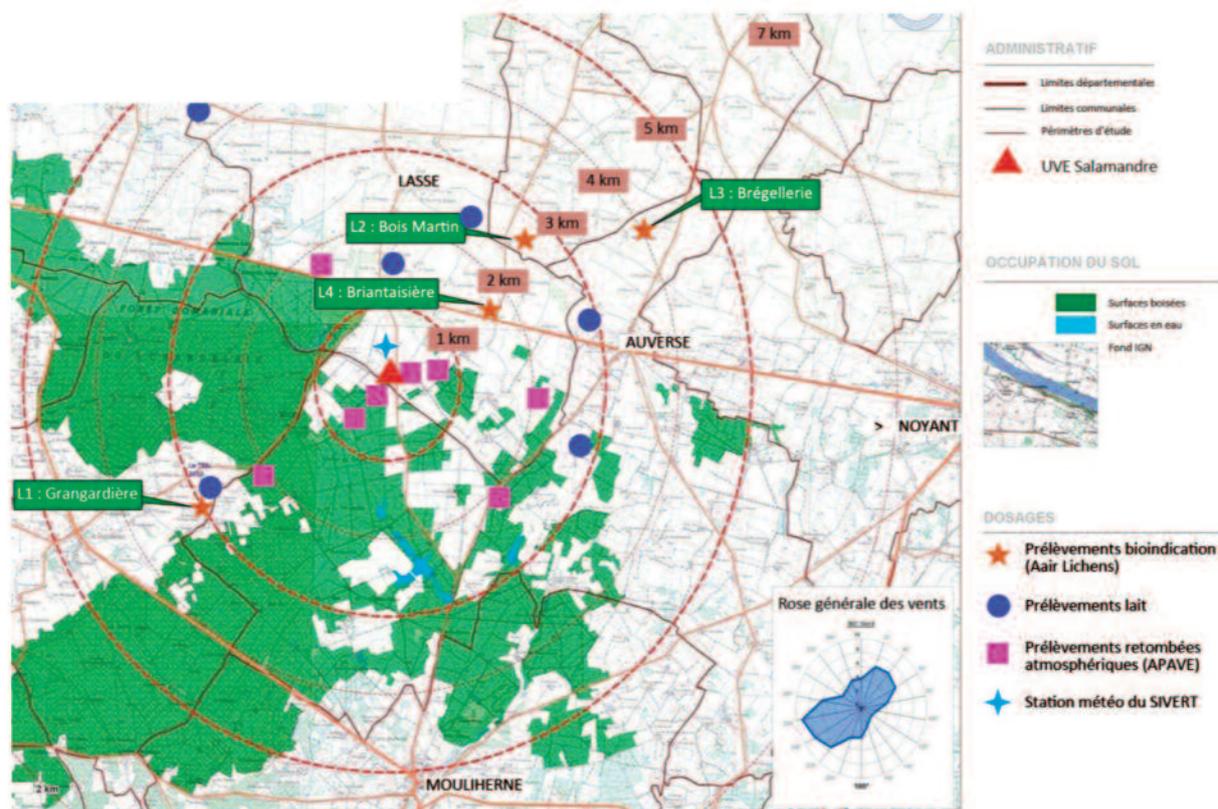
Le plan de suivi de l'environnement s'articule autour de quatre rayons d'action qui couvrent un périmètre de 10 kms autour du site :

- > In situ, les mesures de dioxines en semi-continu (système AMESA)
- > Dans un rayon de 3 km, l'analyse des retombées atmosphériques (collecteurs)
- > Dans un rayon de 10 km, la bio-indication (l'analyse des lichens)
- > Dans les exploitations voisines, l'analyse du lait des vaches.

Un état des lieux avant démarrage

L'une des forces de ce plan réside dans l'état des lieux réalisé avant le démarrage de l'usine, permettant de comparer année après année les valeurs mesurées avec celles observées lors de ce point zéro.

Une station météorologique située près de l'UVE enregistre la direction et la force des vents. Ces données sont utiles à l'interprétation des analyses effectuées dans le cadre du plan de suivi.

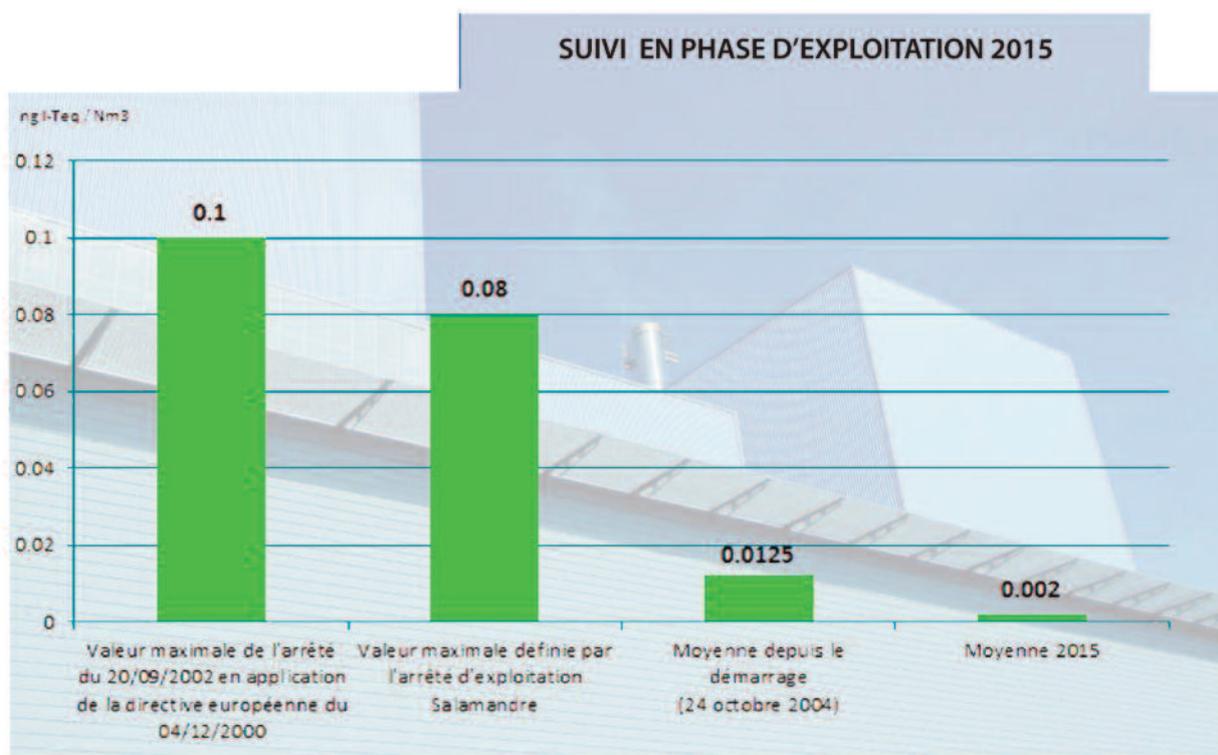


Un contrôle in situ le système AMESA

Afin d'exercer un contrôle de respect de la norme d'émission de 0,1 ng I-Teq/Nm³ en dioxines, un système de prélèvement d'échantillons des fumées en continu a été mis en place : c'est le système AMESA.

Une sonde de prélèvement placée dans la cheminée est reliée à une cartouche en verre contenant de la résine. Les fumées prélevées sont aspirées en continu dans la cartouche absorbant dioxines et furanes. Les cartouches sont mises en place pour une durée de quatre semaines puis envoyées en laboratoire pour analyses.

Le système de contrôle AMESA enregistre toutes les 30 minutes sur une carte mémoire différents paramètres de fonctionnement de l'usine (débit et volume de gaz prélevés, température des fumées et vitesse en cheminée). Ces données permettent de calculer la concentration moyenne d'émission et de vérifier les normes de rejet.



CONCLUSION

Sur l'année 2015, la moyenne des valeurs annuelles d'émission est de 50 fois inférieure à la norme européenne.

Huit points de prélèvement ont été placés dans un rayon de 3 km. autour de l'usine, en fonction des caractéristiques aérologiques du site (force et direction du vent).

Pour analyser les retombées atmosphériques, un protocole a été défini par l'INERIS, Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques, en lien avec les représentants du monde agricole.

Il s'agit de recueillir, grâce à un collecteur, les retombées solides et liquides de l'atmosphère, c'est à dire les poussières et les eaux de pluie. Tous les deux mois un bureau d'étude procède aux prélèvements et à l'interprétation des résultats des analyses effectuées par un laboratoire accrédité.



SUIVI DES RETOMBÉES DE DIOXINES

		Point 0 hiver	Point 0 été	P62 5 janvier 2015 au 6 mars 2015	P63 6 mars 2015 au 4 mai 2015	P64 4 mai 2015 au 3 juillet 2015	P65 3 juillet 2015 au 5 septembre 2015	P66 4 septembre 2015 au 9 novembre 2015	P67 9 novembre 2015 au 8 janvier 2016
		en pg I-TEQ/m ³ .j							
Blanc de site	I-Teq avec LQ	0.73	0.09	3.47	3.74	3.73	3.39	3.31	3.82
	I-Teq sans LQ			ND	0.27	0.29	0.08	0.19	0.38
TA	I-Teq avec LQ	4.36	0.24	3.5	3.62	3.53	3.33	6.76	5.03
	I-Teq sans LQ			0.06	0.12	0.09	ND	4.09	1.62
TB	I-Teq avec LQ	8.19	0.11	3.5	3.65	5.91	3.92	3.47	4.88
	I-Teq sans LQ			0.06	1.08	2.79	0.67	0.37	1.44
M1	I-Teq avec LQ	2.42	0.74	4.26		4.17			5.03
	I-Teq sans LQ			1.29		0.09			1.65
M2	I-Teq avec LQ	3.80	1.94	4.06		3.53			4.06
	I-Teq sans LQ			0.79		0.09			0.62
M3	I-Teq avec LQ	1.60	1.88	3.5	3.56	3.79	3.86	4.3	4.53
	I-Teq sans LQ			0.06	0.03	0.53	0.62	1.23	1.29
M'1	I-Teq avec LQ	1.83	3.62		3.65		3.92	5.13	
	I-Teq sans LQ				0.15		0.76	2.59	
M'2	I-Teq avec LQ	1.03	0.37		3.62		3.89	22.89	
	I-Teq sans LQ				0.12		0.67	20.76	
M'3	I-Teq avec LQ	3.24	2.21	3.59	3.56	3.64	4.65	4.17	4.38
	I-Teq sans LQ			0.15	0.06	0.24	1.88	1.23	1.12

Définition avec Limite de Quantification et sans Limite de Quantification (LQ) :
Avec LQ : On somme les limites de quantification quand l'appareil n'est pas en capacité de mesurer une valeur. La valeur réelle se situe entre 0 et cette valeur maximale.
Sans LQ : On somme les valeurs réellement mesurées. Lorsque la mesure est inférieure au seuil de quantification on prend Lq = 0

CONCLUSION

« Les résultats obtenus correspondent pour les PCDD-PCDF à un bruit de fond rural », Source : IRH

La bio-indication : l'analyse des lichens

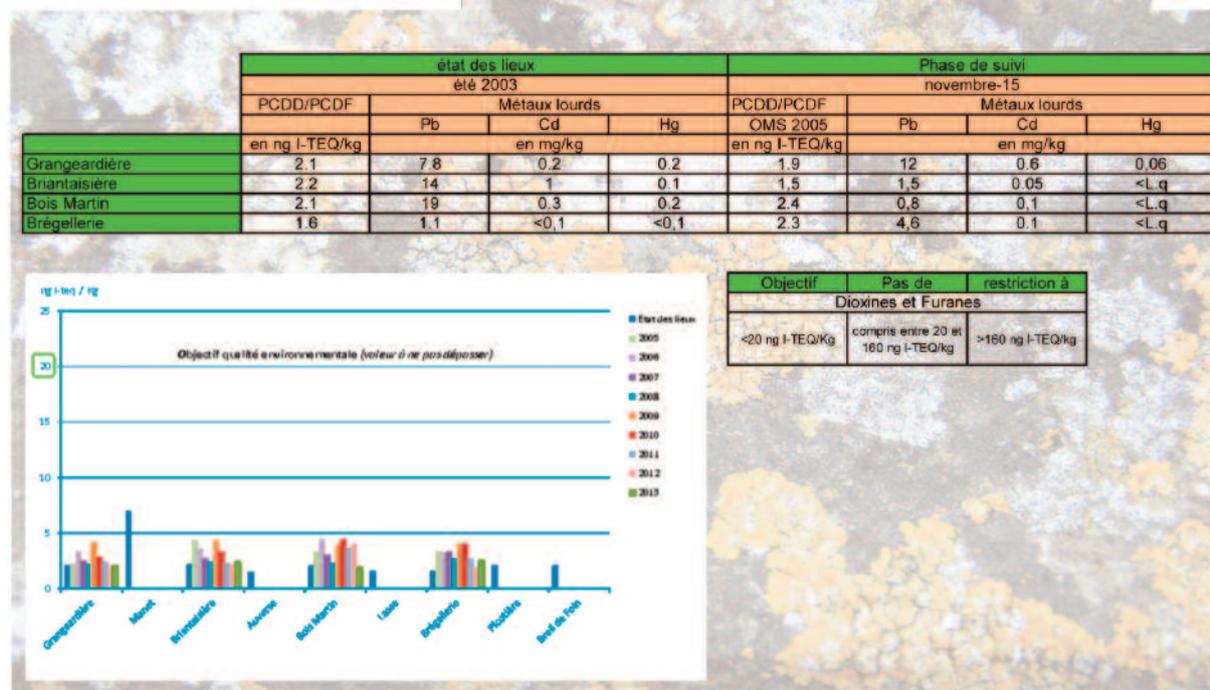
Des échantillons sont prélevés régulièrement sur quatre points différents autour du site et sont expédiés en laboratoire pour une analyse approfondie.

Le lichen a la particularité de capter très facilement les sels minéraux et polluants atmosphériques, sans limitation dans le temps. Il constitue ainsi un excellent bio-indicateur pour mesurer la teneur en dioxines et en métaux lourds de l'air.

Une première méthode est basée sur l'observation. La présence de telle ou telle espèce de lichens dans l'environnement traduit une plus ou moins bonne qualité de l'air. La deuxième méthode consiste à prélever des échantillons dans des endroits définis lors de l'état des lieux.



SUIVI DE LA BIO-INDICATION LICHÉNIQUE



CONCLUSION

« Les résultats obtenus correspondent pour les PCDD-PCDF a un bruit de fond rural ». Source : IRH

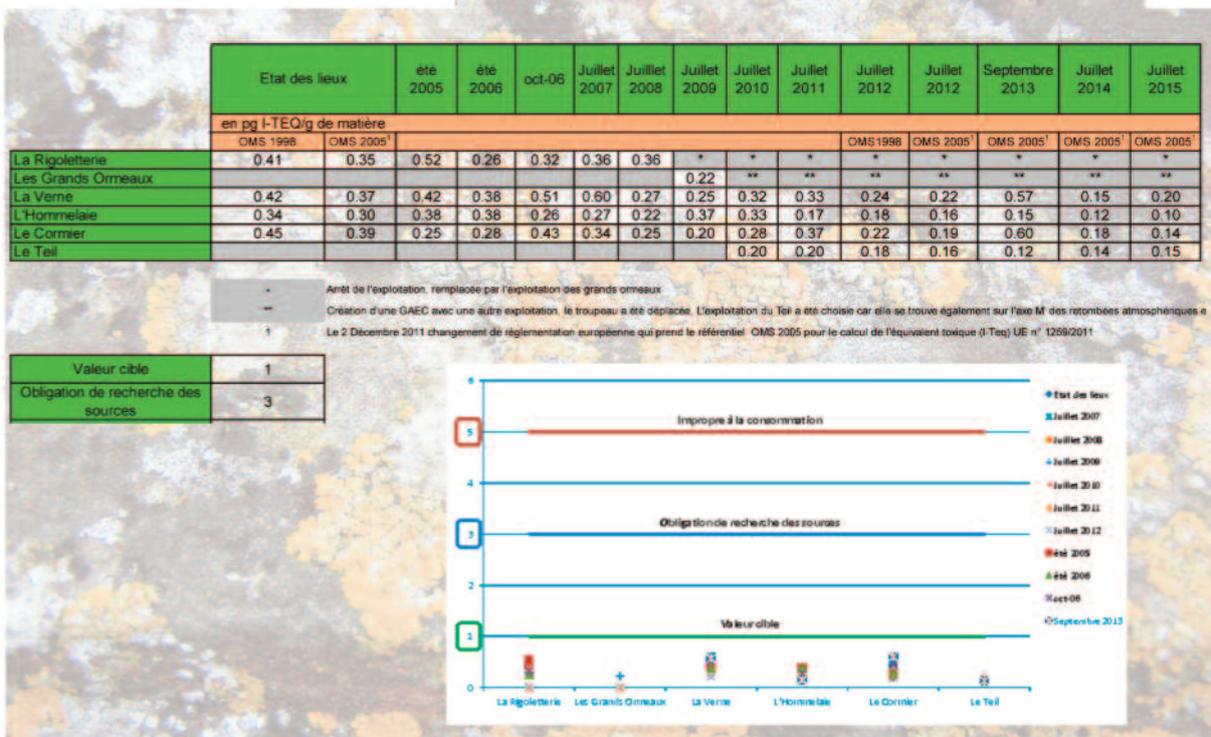
Un dispositif de contrôle annuel a été mis en place auprès de quatre exploitations agricoles proche de la Salamandre.

Les dioxines et les furanes, principaux polluants, présentent la particularité d'être lipophiles. Autrement dit, ils se concentrent principalement dans les graisses et les tissus adipeux. Particulièrement gras, le lait de vache a la capacité de stocker ces particules.

Une fois prélevés, les échantillons de lait sont analysés par un laboratoire accrédité.



SUIVI DE L'ANALYSE DU LAIT



CONCLUSION

« Les teneurs en Dioxines et Furanes correspondent à un niveau de concentration faible en regard des valeurs guides, il n'existe pas à ce jour d'impact de l'unité sur le lait ». Source : INERIS



LE PRIX

DU SERVICE PUBLIC

Une maîtrise des coûts exemplaire d'une unité respectant les dernières normes.

Représentant un investissement de 55 millions d'euros, l'Unité Salamandre deviendra propriété du SIVERT au bout de vingt ans. Celle-ci est payée par le prix à la tonne des déchets traités sur site.

D'autre part, les statuts du SIVERT ont acté le principe de solidarité en posant le principe de la péréquation des charges (centres de transfert, transports...) et de recettes à l'échelle du territoire du SIVERT (subvention, électricité, ferreux et non ferreux résiduels...). Enfin, le coût est proportionnel au tonnage entrant, sans obligation d'apport minimal, afin de permettre une valorisation maximale des déchets en amont, grâce au tri sélectif et au compostage.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement pour l'année 2015 se sont élevées à 4 514 098,01 € HT.

PRINCIPAUX POSTE DE RECETTES	
Remboursement par les collectivités adhérentes	
- traitement des déchets	3 372 484,19 € HT
- transport	310 123,56 € HT
- péréquation	86 934,81 € HT
Participation par habitant 1,04 € / habitant)	250 599,44 € HT
Dérogataire SAVED	461 976,10 € HT
> redevance pour occupation du domaine public	
> redevance pour frais de gestion et de contrôle (analyses du plan de suivi de l'environnement, contrôleurs, technicien environnement)	
> Annuité de rétrocession (10,83 € / tonne, subvention FEDER et ADEME)	
> Participation système AMESA	
> Intéressement autres recettes	

Les dépenses de fonctionnement

PRINCIPAUX POSTE DE DÉPENSES	
Coût de traitement des déchets ménagers	3 379 234,07 € HT
Transfert des déchets ménagers	310 307,88 € HT
Charges de personnel	328 559,65 € HT
Péréquation des coûts de transport	86 934,84 € HT
Journal Salamandre	67 865,14 € HT
Analyses (plan de suivi de l'environnement)	25 349,50 € HT
Honoraires (assistance juridique et financière)	14 260,73 € HT
Etudes diverses	56 154,00 € HT

Le traitement des ordures ménagères

Le coût de traitement des déchets est proportionnel au tonnage entrant, sans obligation d'apport minimum, afin de permettre une valorisation maximale des déchets en amont, grâce au tri sélectif et au compostage.

61,32 € HT / tonne
Coût de traitement

Coût de traitement moyen en France en 2010 : 84,10 € HT / tonne (Source : ADEME, *Enquête sur les prix de l'incinération des déchets municipaux*, 2011)

27,43 € / tonne
Recette électricité



Cette approche ainsi qu'une recette d'électricité de 27,43 € par tonne permet de proposer un coût de traitement très compétitif de 61,32 € HT la tonne. Ce prix englobe les subventions accordées au SIVERT par le FEDER et l'ADEME. Pour l'année 2015, le coût de traitement des déchets s'élève à 3 379 234,07 € HT.

Une TGAP réduite

La TGAP, Taxe Générale sur les Activités Polluantes, a été instaurée en 2009 par la Loi de Finances 2009, pour les équipements d'élimination des ordures ménagères résiduelles. L'objectif est double : inciter à réduire la production de déchets et encourager le recyclage des emballages.

Grâce aux hautes performances environnementales et énergétiques de l'UVE, le SIVERT bénéficie d'une TGAP réduite : 4,11 € en 2015, contre 14 € pour le taux de base et 30 € pour le taux de base des installations de stockage des déchets ménagers et assimilés, soit une économie de plus de 500 000 € / an du fait des hautes performances énergétiques.



Le transport des ordures ménagères

Le marché transport a pour objet le transfert des ordures ménagères depuis les centres de transfert de Saumur, Doué-la-Fontaine et Tiercé vers l'UVE de Lasse. C'est la société DUFEU qui assure ce transfert.



310 307,88 €
Montant des prestations pour
le transports des ordures
ménagères



La péréquation des coûts de transfert

Le SIVERT a mis en place un système de péréquation des coûts de transfert permettant d'optimiser le transport des déchets à l'échelle du territoire et de respecter l'engagement de solidarité entre les collectivités du SIVERT. En 2015, le montant de la péréquation s'est élevé à 86 934,94 € HT.

La péréquation permet à chaque syndicat de collecte afférent au SIVERT de bénéficier du transport et du transfert des déchets à un prix identique sans considération de son emplacement sur le territoire.

Le respect du principe de péréquation permet ainsi :

- de plafonner le coût des centres de transfert jusqu'à 7,50 €/tonne,
- de calculer les coûts de transport avec un apport minimal de 22 tonnes par rotation pour les ordures ménagères et 7 tonnes par rotation pour les encombrants à charge supplémentaire pour les collectivités en cas de "sous-chargement".

L'éloignement géographique entre les lieux de collecte des ordures ménagères et l'UVE Salamandre a donc conduit à la création de centres de transfert, dans un soucis de maîtrise des coûts et de limitation des impacts environnementaux.

Ces plates-formes permettent de diviser par plus de trois le nombre de camions. Pour les communes proches de l'UVE, les BOM acheminent directement les ordures ménagères vers l'usine.



Les marchés publics 2015

LISTE DES MARCHÉS

Tranche	Objet du marché	Date du marché	Nom des attributaires	Montant
Inférieur à 25 000 HT	Mise en page du journal Salamandre	Octobre	Enola Creation 45 160 Olivet	4 400 € HT
	Renouvellement de la station météo	Octobre	Sterela 31 860 Pins-Justaret	12 653 € HT
	Etude centre de tri des recyclables secs ménagers du SIVERT élargies à ALM et SEDNO	Octobre	Trident Service 78 290 Croissy-sur-Seine	21 944 € HT
Egal ou supérieur à 25 000 HT et inférieur à 209 000 HT (procédure adaptée)	Impression et routage du journal Salamandre	Octobre	Fusium Imprimerie 63 190 Lezoux	117 590,20 € HT

Le personnel du SIVERT

En 2015, les charges de personnel s'élèvent à 328 559,65€.

Sept agents sont employés au service du SIVERT :

> Trois agents titulaires, catégorie C, chargés du contrôle de l'accès des véhicules entrants et sortants, de leur pesée et de leur provenance (3 temps complets). Suite à un congés maladie, un remplaçant a été nécessaire.

> Un agent comptable titulaire, catégorie C (1 temps complet)

> Un ingénieur titulaire, catégorie A, qui assure le suivi technique et environnemental de l'UVE (1 temps complet)

> Une chargée de communication titulaire, catégorie A remplacée à compter du 1er juin 2015 par une chargée de communication titulaire, catégorie C (1 temps complet)

> Un directeur titulaire, catégorie A (1 temps partiel 90 %)

Le plan de suivi de l'environnement

Les analyses réalisées dans le cadre du plan de suivi de l'environnement sont effectuées par des laboratoires indépendants, choisis selon les règles liées à la passation de marchés publics.

COÛT HORS TAXE

Collecteur de retombées atmosphériques Société IRH - Micro polluants	17 744,50 €
Bio-indication utilisant les lichens Société AAIR LICHENS	1 608 €
Analyses de lait Société CARSO	5 997 €
Système AMESA Suivi des dioxines en sortie	1,25 € /tonne hors investissement

Résultats d'investissement

Pour l'année 2015, il s'élève à 72 184,79 €, pour un total de dépenses d'investissement de 46 905,79 € et un total de recettes d'investissement de 32 845,60 €, et un excédent antérieur de 86 244,98 €.

72 184,79 €
Recettes d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Libellés	Réalisations	Résultats	Reste à réaliser
Recettes d'investissement	32 845,60 €		0 €
Dépenses d'investissement	46 905,79 €		4 050 €
Résultats répartis de la manière suivante :			
- Déficit d'investissement		14 060,19 €	
- Excédent antérieur		86 244,98 €	
Résultats d'investissement de l'exercice		72 184,79 €	

Résultats de fonctionnement

Pour l'année 2015, il s'élève à 779 616,66 €, pour un total de dépenses de fonctionnement de 4 416 217,62 € et un total de recettes de fonctionnement de 4 514 098,01 €, et un excédent antérieur de 681 736,27 €.

779 616,66 €
Recettes de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Libellés	Réalisations	Résultats	Reste à réaliser
Recettes de fonctionnement	4 514 098,01 €		0 €
Dépenses de fonctionnement	4 416 217,62 €		0 €
Résultats répartis de la manière suivante :			
- Excédent de fonctionnement		97 880,39 €	
- Excédent antérieur		681 736,27 €	
Résultats de fonctionnement de l'exercice		779 616,66 €	

Dans la section de fonctionnement, l'excédent antérieur prend en compte les factures d'intéressement payées par SAVED mais pour lesquelles il y a toujours un recours devant le TA.

Un centre de tri à l'étude

Dans un souci d'optimisation de la valorisation maximale et de maîtrise des coûts, le SIVERT a lancé en 2015 une étude de faisabilité d'un futur centre de tri des recyclables secs ménagers du SIVERT de l'Est Anjou, élargie à Angers Loire Métropole et SEDNO dans le nord-ouest du département. L'objectif est d'anticiper les nouvelles consignes de tri tout en maîtrisant dans le temps les coûts de la valorisation matière en amont de l'UVE. Cela permettra ainsi d'optimiser le coût de la filière.

Le rapport final de l'étude a permis au comité de pilotage de retenir deux scénarii : un centre de tri de 13 000 t/an environ porté par le SIVERT seul et un centre de tri de 32 000 t/an pour l'ensemble du territoire SIVERT, SEDNO et ALM. Le scénario optimal sur le plan économique est celui de la création d'un centre de tri mutualisé, en partenariat entre les 3 collectivités.

Le comité de pilotage en date du 14 octobre 2015 a décidé à l'unanimité que chaque structure proposera une délibération actant :

- Le principe de la réalisation d'un centre de tri en commun sous réserves des études juridiques et financières à venir.
- Le lancement d'une étude juridique et financière de portage de projet. Cette étude sera portée par le SIVERT.

Périmètre local de l'étude



Source : Étude de faisabilité technique : centre de tri des recyclables secs ménagers du SIVERT de l'Est Anjou élargie à ALM et SEDNO - Étape 1 : État des lieux de la filière Phase 1 : Diagnostic Territorial - V1





COMMUNICATION

Des outils de communication au service de la pédagogie et de la transparence, pour qu'« entre nous le courant passe bien ».

Les lois Chevènement et Voynet, la commission Mauroy et la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 ont légitimé l'intercommunalité. Le territoire intercommunal est donc un territoire d'action. Une politique de communication structurée permet d'accompagner et de rapprocher l'action publique du citoyen.

Le SIVERT encourage, dans le cadre de la valorisation maximale du déchet, la complémentarité des filières de traitement. Ces problématiques doivent être portées avec cohérence et pédagogie par l'information et la communication. La communication du SIVERT répond aux registres institutionnel, territorial et environnemental.

Le journal Salamandre est un semestriel dédié à l'actualité des déchets et du développement durable, diffusé à 109 800 exemplaires, auprès de l'ensemble des foyers du SIVERT.

Témoin de la volonté du SIVERT de s'ouvrir au-delà de ses compétences respectives aux problématiques du développement durable, le journal propose à chacun de ses habitants un outil de communication documenté, aux grilles de lecture technique, scientifique et historique.

Les 16 pages distribuées semestriellement du territoire abordent les problématiques liées au traitement des déchets, mais offrent également une sensibilisation autour de la maîtrise des énergies, et plus généralement, du développement durable. Le journal Salamandre se donne pour ambition d'ouvrir la réflexion au-delà du territoire du SIVERT, en s'intéressant par exemple aux initiatives européennes.

La communication systématique des derniers résultats environnementaux fait écho à la transparence, la rigueur et le sérieux qui n'ont cessé d'animer le projet Salamandre depuis 1995. Le journal Salamandre a également vocation à s'adresser aux plus jeunes, grâce notamment à la double-page éco-juniors qui leur est consacrée à chaque numéro.

Mise en page - impression

En 2015, dans le cadre d'un marché, la mise en page du journal Salamandre est assurée par l'agence Studio Ricom (Cholet) et l'impression et la distribution est assurée par l'imprimerie Loire Impression (Saumur) pour un montant total de 67 865,14 € pour 2 numéros.

Parutions 2015



Le **numéro 17**, distribué en janvier, consacrait son dossier à la fiscalité environnementale.



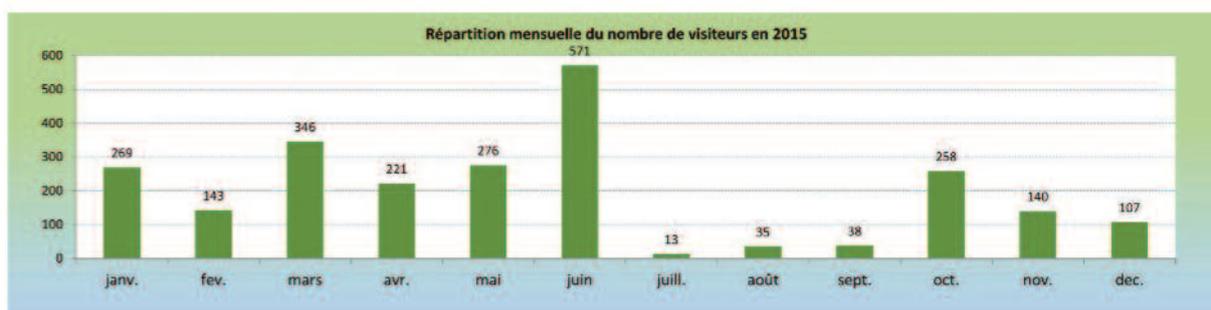
Le **numéro 18**, distribué en septembre, consacrait son dossier à la COP 21.

« Responsabiliser chacun, agir pour le développement durable »

Inauguré le 27 novembre 2006, par Madame la Ministre de l'Écologie et du Développement Durable, Nelly Olin, le circuit de visite du SIVERT donne à chaque visiteur des clés de compréhension des problématiques de l'écologie au quotidien, du recyclage et de la maîtrise de l'énergie.

2417

VISITEURS EN 2015



Les évènements marquants

> Visites d'élus : Rou Marson (Saumur Agglo Propreté), Auvergne et comité syndical du syndicat du Val de Loire.

> Visites organisées dans le cadre de la Semaine Bleue (Semaine Nationale des Retraités et Personnes Âgées), organisée par l'Office de Tourisme de Baugé-en-Anjou.

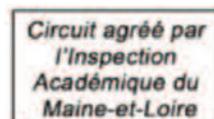
> Visites organisées dans le cadre de la Greenweek en partenariat avec l'association Visitez Nos Entreprises en Pays de la Loire.



Les labels qualité

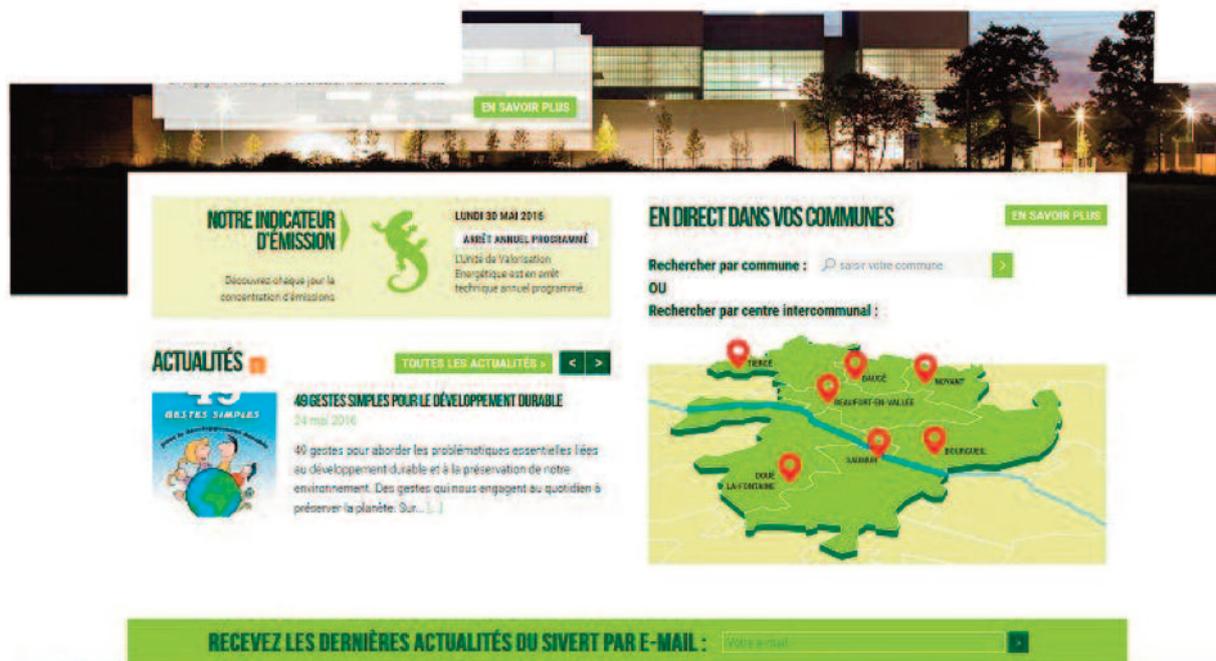


La pédagogie et la qualité de la visite sont reconnues par cette marque. Le circuit est également crédité de la mention « scolaire ».



Grâce à ses outils pédagogiques, le circuit dispose de l'agrément de l'Inspection académique du Maine-et-Loire pour l'accueil des scolaires.

En 2015, le SIVERT a renouvelé intégralement son site internet qui datait de 2006. Depuis le 1^{er} novembre 2015, le SIVERT a mis en ligne un site plus dynamique, qui apporte davantage de visibilité et de transparence aux engagements du syndicat.



En quelques clics, les internautes peuvent suivre l'actualité des enjeux énergétiques et des actions entreprises par le syndicat ou encore s'orienter dans les réglementations en vigueur, connaître les résultats environnementaux de l'UVE ou bien s'inscrire pour une prochaine visite (via un formulaire)... Ce site se veut résolument plus pédagogique et facilite les échanges entre l'internaute et le SIVERT. Il permet de trouver de plus amples informations sur le principe de complémentarité des filières et le circuit de visite qui l'illustre.

Un espace dédié renseigne davantage les enseignantes sur la préparation et le suivi de la visite. Avec une carte interactive et un moteur de recherche présent dès la page d'accueil et sur toutes les pages du site, l'internaute peut, par exemple, trouver rapidement des informations sur les 7 syndicats et les communes qui composent le territoire du SIVERT (contacts, modalités de collectes...).



Le livre anniversaire

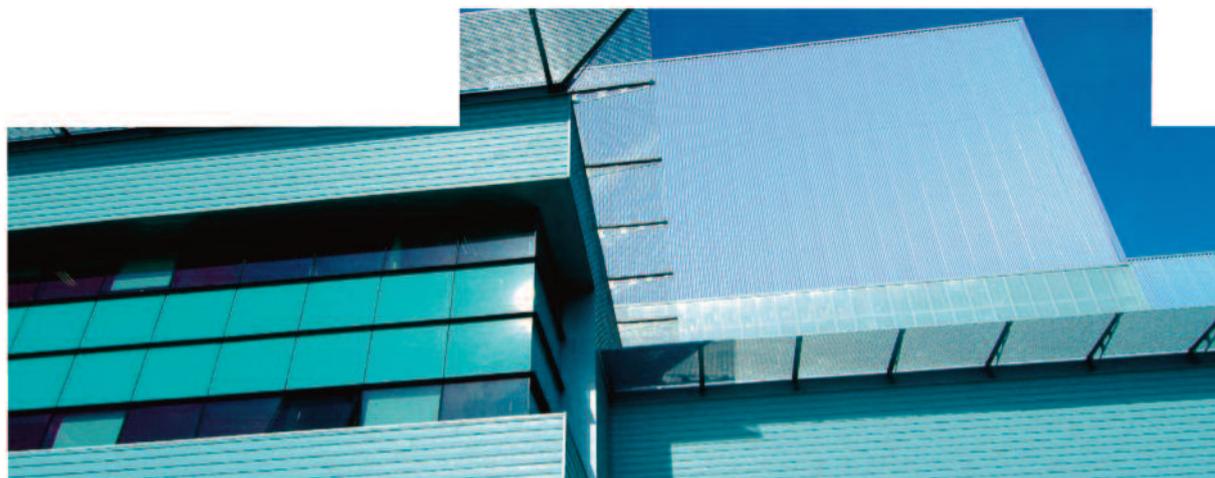
10 ans

L'année 2015 est celle du 10e anniversaire du fonctionnement de l'UVE Salamandre, l'occasion de mettre en avant son bilan environnemental et énergétique.

Pour marquer cet événement, un livre retraçant l'historique, le fonctionnement et les perspectives de l'UVE est disponible au prix de vente de 8 €. Intitulé « Unité de Valorisation Énergétique Salamandre – Entre nous le courant passe », cet ouvrage peut être un souvenir de la visite sur le circuit.

Le livre des 10 ans invite à découvrir comment le projet de l'UVE Salamandre est sorti de terre à travers de nombreuses photographies. Il propose de revivre en images le chantier de construction et de rencontrer ces hommes et ces femmes qui ont contribué à sa réussite.

Une plongée au coeur du fonctionnement de l'unité dite de troisième génération, de par la performance des technologies utilisées. Un éclairage est également apporté sur les enjeux énergétiques et environnementaux liés à cette installation.



Unité de
Valorisation
Énergétique

Salamandre

Entre nous, le courant passe



L'adhésion du SIVERT à AMORCE

Depuis 2000, le SIVERT est adhérent à AMORCE, association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur.

Fondée en 1987 avec une cinquantaine d'adhérents, AMORCE a passé le seuil des 800 adhérents en 2014. Cette dynamique d'adhésion se poursuit et concerne un éventail toujours plus large de collectivités et de professionnels.

AMORCE ne bénéficie d'aucune subvention. Les ressources de l'association proviennent à plus de 75% des cotisations de ses membres. Sa structure financière et la forte représentativité des élus locaux (3/4 des sièges au conseil d'administration) garantissent l'indépendance et la crédibilité d'AMORCE pour défendre les positions des collectivités et de leurs partenaires en matière de déchets et d'énergie.



Le bureau

Lors de son 28^{ème} Congrès National du 22 octobre 2014, l'association a renouvelé ses instances dirigeantes. Patrice de Foucaud, Président du SIVERT, a été réélu Vice-Président du conseil d'administration d'AMORCE, en charge de la collecte et du traitement des déchets.



Gilles VINCENT
Président

Dominique GROS
1^{er} Vice-Président



Philippe RAPENEAU
Vice-Président en charge
des relations avec
les Collectivités et de
la Réforme Territoriale

Jean-Patrick MASSON
Vice-Président
Energie et Climat



Benoît JOURDAIN
Vice-Président
Déchets et REP

Serge NOCODIE
Vice-Président
Réseaux de Chaleur
et Energies Renouvelables



Patrice de FOUCAUD
Vice-Président
Collecte et Traitement
des Déchets

Jean REVEREAULT
Vice-Président
Prévention, Financement
et Fiscalité des Déchets



Corry NEAU
Vice-Présidente
en charge de
la Communication

Lionel MITHIEUX
Secrétaire et en charge
de l'Économie Circulaire



Michel MAYA
Secrétaire Adjoint
et en charge de
la Maîtrise de l'Énergie

Alain GONDELMANN
Trésorier



Messaoud BENFAÏD
Vice-Président
en charge des relations
avec les Professionnels
de l'Énergie
et Trésorier Adjoint

Vincent LE BLAN
Vice-Président
en charge des relations
avec les Professionnels
des Déchets





ANNEXES

- > Compte administratif 2015
- > Revue de presse



COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Section de fonctionnement - dépenses

N° articles	Libellé	B.P. 2015	Réalisé 2015
011	Charges à caractère général	4 299 599 €	3 915 026,86 €
012	Charges de personnel	366 200 €	328 559,65 €
65	Autres charges de gestion courante	60 200 €	51 464,38 €
014	Atténuation de produits	88 000 €	86 934,84 €
66	Charges financières	1 588 €	1 487,14 €
67	Charges exceptionnelles	300 €	0,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	32 745 €	32 744,75 €
022	Dépenses imprévues fonctionnement	336 623 €	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €	0,00 €
	Total dépenses de fonctionnement de l'exercice	5 185 255 €	4 416 217,62 €

Section de fonctionnement - recettes

Articles	Libellé	B.P. 2015	Réalisé 2015
002	Excédent antérieur reporté	681 736 €	681 736,27 €
013	Atténuations de charges	1 000 €	1 535,28 €
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	3 968 000 €	3 769 542,56 €
74	Dotations et participations	250 599 €	250 599,44 €
75	Autres produits de gestion courante	282 320 €	491 019,72 €
76	Produits financiers	100 €	0,01 €
77	Produits exceptionnels	1 500 €	1 401,00 €
78	Reprise sur amortissements et provisions	0 €	0,00 €
79	Transfert des charges	0 €	0,00 €
	Total recettes de fonctionnement de l'exercice	5 185 255 €	5 195 834,28 €

Section d'investissement - dépenses

Articles	Libellé	B.P. 2015	Réalisé 2015
41	Opérations patrimoniales	500 €	100,85 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	3 851 €	3 850,94 €
20	Immobilisations incorporelles	82 544 €	31 345,00 €
21	Immobilisations corporelles	32 594 €	11 609,00 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0,00 €
28	Amortissements des immobilisations	0 €	0,00 €
48	Comptes de régularisation	0 €	0,00 €
001	Solde d'exécution reporté	0 €	0,00 €
	Total dépenses d'investissement de l'exercice	119 489 €	46 905,79 €

Section d'investissement - recettes

Articles	Libellé	B.P. 2015	Réalisé 2015
10	Dotations, fonds divers de réserves	0 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0,00 €
28	Amortissements des immobilisations	32 745 €	32 744,75 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0 €	0,00 €
481	Comptes de régularisation	0 €	0,00 €
024	Produits de cessions	0 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0 €	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	500 €	100,85 €
001	Solde d'exécution reporté	86 244 €	86 244,98 €
	Total recettes d'investissement de l'exercice	119 489 €	119 090,58 €

Neuillé : les enfants découvrent Salamandre et le recyclage, Courrier de l'Ouest, 13 janvier 2015

► Neuillé. Les enfants découvrent Salamandre et le recyclage



Lasse, lundi 5 janvier. Les enfants découvrent à l'Unité de valorisation énergétique (UVE) ce que deviennent les déchets ménagers.

Après deux interventions en décembre auprès des enfants de l'école Notre-Dame-des-Champs de Neuillé par des agents du Sivert (Syndicat intercommunal de valorisation et de recyclage thermique des déchets), les enfants de CE-CM se sont rendus à l'UVE (Unité de valorisation énergétique) Salamandre à Lasse, lundi 5 janvier. Durant ces deux interventions à l'école, ils ont appris quels sont les déchets qui se recyclent (carton, métal, prospectus, plastique) dans quelles poubelles les déposer et ce qu'ils deviennent par la suite.

Afin de compléter ces interventions, les enfants sont allés à l'UVE de Lasse pour découvrir le circuit des déchets ménagers, de

la récupération par le camion poubelle jusqu'à Salamandre où ils sont incinérés afin de produire de l'énergie électrique.

« Cette visite vient compléter le thème scolaire que nous avons cette année, explique Aurore Perdriau, institutrice. De plus, cela permet de mettre en pratique ce que nous devons étudier cette année en sciences telle que la transformation du pétrole en bouteille plastique puis en vêtement polaire. Les enfants ont apprécié cette visite et ont été fiers de pouvoir expliquer à leurs parents comment recycler les déchets et leurs bienfaits pour la planète. » L'école continue sa collecte de papier et journaux tous les vendredis, afin de financer d'autres sorties pédagogiques.

Le SIVERT obtient gain de cause au Tribunal administratif, Saumur-kiosque.com, catégorie : vie de la cité, 16 janvier 2015

Le SIVERT obtient gain de cause au Tribunal administratif

Deux requêtes avaient été portées à l'encontre le SIVERT par son délégataire, la société SAVED, auprès du Tribunal administratif de Nantes. Le SIVERT vient d'obtenir gain de cause sur toute la ligne.



L'Unité de Valorisation Énergétique de Lasse assure le traitement des ordures ménagères des 230 000 habitants du territoire du SIVERT, syndicat intercommunal qui regroupe 183 communes de la moitié Est du Maine-et-Loire. L'exploitation de l'UVE Salamandre est assurée dans le cadre d'une délégation de service public, par la société SAVED, filiale de VEOLIA, pour une durée de 20 ans (jusqu'en 2026).

Deux requêtes étaient portées au Tribunal administratif de Nantes par le délégataire, la société SAVED. Ces requêtes portaient d'une part sur la remise en cause du contrat de délégation de service public conclu entre la SAVED et le SIVERT en décembre 2000, et d'autre part sur

une demande indemnitaire.

Dans sa décision du 7 janvier 2015, le Tribunal administratif de Nantes a donné entièrement gain de cause au SIVERT de l'Est Anjou en rejetant les deux requêtes de la SAVED. La société SAVED est par ailleurs condamnée à verser une somme de 6 000 euros au SIVERT, au titre des frais engagés dans la procédure. Le SIVERT se voit ainsi conforter pour porter les projets de développement de l'unité via la valorisation de l'énergie fatale.



Le SIVERT obtient gain de cause face à Veolia, Courrier de l'Ouest, 17 janvier 2015

► Tribunal administratif. Le Sivert obtient gain de cause face à Veolia

L'Unité de valorisation énergétique (UVE) de Lasse, près de Noyant, assure le traitement des ordures ménagères des 230 000 habitants du territoire du Sivert, un syndicat intercommunal qui regroupe 183 communes de la moitié est du Maine-et-Loire. L'exploitation de l'UVE Salamandre est assurée dans le cadre d'une délégation de service public, par la société Saved, une filiale de Veolia, pour une durée de 20 ans. Ce contrat, plutôt bien négocié à l'origine par les élus locaux, court jusqu'en 2026. Et il fait régulièrement l'objet de requêtes de la Saved devant la Justice administrative. « *Ce contrat est parfaitement exécuté techniquement* », souligne Laurent Géraud, directeur du Sivert. Mais le groupe

Veolia, lui, aimerait en tirer plus de bénéfices.

Les deux nouvelles requêtes, présentées au Tribunal administratif de Nantes par le délégataire portaient d'une part sur la remise en cause du contrat de délégation de service public conclu en décembre 2000, et d'autre part sur une demande indemnitaire. Cette dernière avoisinait tout de même la dizaine de millions d'euros.

Dans sa décision du 7 janvier 2015, le Tribunal administratif de Nantes a donné entièrement gain de cause au Sivert de l'Est Anjou en rejetant les deux requêtes du délégataire. La société Saved a par ailleurs été condamnée à verser une somme de 6 000 euros au Sivert, au titre des frais de procédure



Les habitants du SIVERT découvrent l'Unité Salamandre, Courrier de l'Ouest, 28 janvier 2015

► Lasse. Les habitants du SIVERT découvrent l'Unité Salamandre

Samedi matin, 33 personnes ont participé à la visite de l'Unité de valorisation énergétique (UVE) Salamandre.

Les nombreux échanges avec les visiteurs ont notamment abordé les questions liées aux garanties environnementales apportées sur le site, ainsi que la production et la récupération de l'énergie à l'UVE Salamandre. Le circuit de l'Union de valorisation énergétique accueille chaque année 3 000 visiteurs.

Ouvert toute l'année sur réservation, le site proposera deux autres visites pour les habitants du territoire du Syndicat Intercommunal de valorisation et de recyclage thermique des déchets (SIVERT) de l'Est Anjou. Elles auront lieu mardi 10 février à 14 h 30 et mercredi

11 février à 10 heures. La visite, d'une durée de deux heures, sera gratuite.

L'Unité de valorisation énergétique Salamandre produit 60 000 MWh d'électricité, soit l'équivalent de la consommation annuelle de la ville de Saumur, grâce au traitement des déchets ménagers. Le circuit pédagogique de l'UVE Salamandre sensibilise aux notions ayant trait au développement durable et donne des clés pour agir au quotidien en éco-citoyen.

L'UVE Salamandre est située sur la commune de Lasse (entre Noyant et Baugé), route de Mouliherne, RD 139.

Renseignements et inscriptions par téléphone au 02 41 82 58 24 ou via le site Internet du SIVERT : www.sivert.fr.



Samedi matin, ces visiteurs ont découvert l'Unité de valorisation énergétique.

Dans les coulisses de... L'Usine de Lasse carbure aux déchets, Courrier de l'Ouest, 27 juillet 2015 (page 1)

DANS LES COULISSES DE...

L'usine de Lasse carbure aux déchets

Une bonne partie des ordures de notre agglomération est incinérée près de Baugé. Tout ou presque est valorisé sur place.

EN IMAGES



Photo: G. Baudouin/CLAIR
Le four. Il consomme 12,5 tonnes de déchets par heure à une température moyenne de 1 100 °C. Il permet d'éliminer les trois quarts du volume.

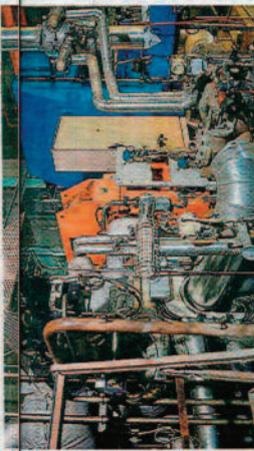


Photo: G. Baudouin/CLAIR
L'électricité. La chuteur du four produit de la vapeur à 400 °C et 60 bars. Elle alimente un groupe turbo-alternateur qui produit de l'électricité.

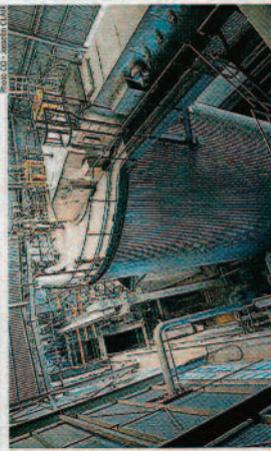


Photo: G. Baudouin/CLAIR



Photo: G. Baudouin/CLAIR
Lasse, route de Moulhernois, 15 juillet 2015. Chaque jour, six camions de 22 tonnes font le plein de déchets au centre Biopôle à Saint-Barthélemy. Ils les déchargent 50 km plus loin, dans une autre fosse, celle de l'usine de Lasse. Un grappin sabote les ordures pour les diriger dans le four qui fonctionne nuit et jour. Photo: Josselin CLAIR.

consommation annuelle de 30 000 habitants.

En cela, elle n'est finalement guère différente de l'usine construite il y a 25 ans plus tôt à Angers qui a longtemps empoisonné les rivières de La Roseraie et entamé le débat politique, jusqu'à sa fermeture en février 2011 et son remplacement par Biopôle à Saint-Barthélemy. Avec la réussite que l'on sait...

Anthony PASCO
anthony.pasco@courrier-ouest.com

Ne l'appellez surtout pas « usine d'incinération ». Vous risquez de fâcher ceux qui la pilotent, depuis Lasse, à trois quarts de heure d'Angers.

En premier lieu Patrick de Foucauld, le président du SIVERT, un syndicat intercommunal de 257 383 habitants qui rayonne sur toute la moitié Est du Maine-et-Loire (et une partie d'Indre-et-Loire). C'est sur ce territoire qu'a été actée en 1999 la volonté d'investir dans l'élimination des déchets.

« Sainnamandré », c'est son nom, est plutôt considérée comme une « unité de valorisation énergétique ». Elle ne se contente pas de brûler les ordures (110 000 tonnes par an, dont 60 % du SIVERT), elle récupère aussi la chaleur du four pour produire de l'électricité. L'équivalent de la

Résultat : en comptant les métaux capités à la sortie du four et les matières affranchies sur place, 96 % du volume est valorisé sur ce site industriel. Seuls les résidus d'écoulement des unités d'incinération (PE-FOAM, ces impuretés filtrées avant la sortie des chaudières, sont expédiés vers un centre d'emoussement pour déchets dangereux à Saint-Cyprien-Gât (Vendée).

Les performances techniques et environnementales de cet outil permettent de favoriser son acceptation dans la population et d'optimiser son coût de fonctionnement. L'investissement inclus, contre 88 € HT par tonne nationale. Ajoutez 15 € de forfait transport et 4 € de « taxe générale sur les activités polluantes », multipliez par son minimum. Et déduisez 10 € d'aides d'eco-emballages.

Ce bilan financier n'est pas pour

déplaire aux responsables d'Angers Loire Métropole, en quête d'une solution pérenne depuis l'accident survenu à Biopôle. Avant que leur unité de tri mécano-biologique commisse des ratés, ils s'étaient déjà entendus avec les co-gestionnaires de l'usine de Lasse (SIVERT) pour y incinérer 22 000 tonnes de refus de tri par an dans le « vide de four ».

Le délégué répondra sans doute au nouvel appel d'offres que prévoit cette collectivité pour acheter cette fois la totalité des ordures ménagères résiduelles produites dans l'agglomération angevine, soit 55 000 tonnes.

On ne sera plus très loin des 72 000 tonnes qui étaient incinérées il y a encore cinq ans à la Roseraie. Mais ne partez pas non plus de retour en arrière.

Un coût de revient très inférieur à la moyenne

Les concepteurs de l'unité baugéaise ont tout fait pour ne pas se retrouver sous le feu des mêmes critiques : ils ont fait construire les bâtiments en raise campagne, mis en œuvre une variété de techniques pour piéger les particules cancérogènes et intégrer le traitement des résidus de l'incinération.

Dans les coulisses de... L'Usine de Lasse carbure aux déchets, *Courrier de l'Ouest*, 27 juillet 2015 (page 2)



Lasse, route de Moullherne, 15 juillet 2015. Chaque jour, six camions de 22 tonnes font le plein de déchets au centre Biopole à Saint-Barthélemy. Ils les déchargent 50 km plus loin, dans une autre fosse, celle de l'usine de Lasse. Un grappin saisit les ordures pour les diriger dans le four qui fonctionne nuit et jour. Photo Josselin CLAIR.

Anthony PASCO
anthony.pasco@courrier-ouest.com

Ne l'appellez surtout pas « usine d'incinération ». Vous risqueriez de fâcher ceux qui la placent depuis Lasse, à trois quarts d'heure d'Angers. En premier lieu Patrice de Fourcaud, le président du SIVERT, un syndicat intercommunal de 237 383 habitants qui rayonne sur toute la moitié Est du Maine-et-Loire (et une partie d'Indre-et-Loire). C'est sur ce territoire qu'a été actée en 1999 la volonté d'investir dans l'élimination des déchets.

« Salamandre », c'est son nom, est plutôt considérée comme une « unité de valorisation énergétique ». Elle ne se contente pas de brûler les ordures (110 000 tonnes par an, dont 60 % du SIVERT), elle récupère aussi la chaleur du four pour produire de l'électricité. L'équivalent de la

consommation annuelle de 30 000 habitants. En cela, elle n'est finalement guère différente de l'usine construite 25 ans plus tôt à Angers qui a longtemps empoisonné les rivières de La Roseraie et enflammé le débat politique. Jusqu'à sa fermeture en février 2011 et son remplacement par Biopole à Saint-Barthélemy. Avec la réussite que l'on sait...

Un coût de revient très inférieur à la moyenne

Les concepteurs de l'unité baugéolaise ont tout fait pour ne pas se retrouver sous le feu des mêmes critiques : ils ont fait construire les bâtiments en rase campagne, mis en œuvre une variété de techniques pour piéger les particules cancérigènes et intégré le traitement des résidus de l'incinération.

déplaire aux responsables d'Angers Loire Métropole, en quête d'une solution pérenne depuis l'arrêt prématuré de Biopole. Avant que leur unité de tri mécano-biologique connaisse des ratés, ils s'étaient déjà entendus avec les gestionnaires de l'usine de Lasse (SIVERT) pour y incinérer 22 000 tonnes de rejets de tri par an dans le « vide de four ».

Le délégué répondra sans doute au nouvel appel d'offres que prévoit cette collectivité pour absorber cette fois la totalité des ordures ménagères résiduelles produites dans l'agglomération angevine, soit 55 000 tonnes.

On ne sera plus très loin des 72 000 tonnes qui étaient incinérées il y a encore cinq ans à la Roseraie. Mais ne parlez pas non plus de retour en arrière.

Rien d'anormal dans le lait de vache...

Pour s'assurer que le traitement des fumées, contrôlé en continu en sortie de cheminée, protège effectivement l'environnement immédiat de l'usine, le SIVERT a mis en place un plan de suivi pour quantifier les rejets de polluants dans l'atmosphère. Huit stations ont été installées dans un rayon de 3 km pour collecter les poussières et les eaux de pluie, analysées tous les deux mois. Le contrôle porte aussi sur le lichen des arbres qui constitue un excellent « bio indicateur » pour mesurer la teneur en dioxydes et métaux lourds de l'air. Les échantillons prélevés dans un rayon de 10 km ont permis de déterminer qu'ils correspondaient, selon les laboratoires indépendants, à « un bruit de fond rural ». Même conclusion rassurante au sujet des analyses sur le lait de vache, un autre excellent traceur naturel.



L'usine de valorisation énergétique de Lasse se distingue de celle de La Roseraie, fermée en 2011, par son environnement rural et l'absence de grande cheminée.

REPÈRES

En service depuis janvier 2005, l'usine de Lasse a coûté 55 millions d'euros - moins cher que Biopole - et bénéficié de 10 millions de subventions de l'Europe et de l'Ademe. C'est le délégué, SIVERT, filiale de Veolia Propreté, qui a pris en charge l'investissement. L'unité deviendra propriété du Syndicat intercommunal de valorisation et de recyclage thermique des déchets de l'Est-Anjou (SIVERT) à l'issue du contrat, en mars 2026.

Les travaux ont été réalisés par Construction Industrielle de la Méditerranée (CNIM), premier constructeur français d'unités de valorisation énergétique, entre 2002 et 2004. Plus d'une centaine d'entreprises sont intervenues, dont un tiers de la région.

L'usine a une emprise de 13 500 m² au sol sur un terrain de 4 hectares. Elle s'élève à 35 mètres de hauteur.

L'usine perd 2 mois 1/2 de production électrique, Courrier de l'Ouest, 26 septembre

L'usine de Lasse perd deux mois et demi de production électrique

Une opération de maintenance à l'Unité de valorisation énergétique Salamandre, à Lasse, a eu des conséquences inattendues lors de l'entretien du groupe turbo-alternateur. Celui-ci sert à produire l'électricité issue de la combustion des déchets, qui passent dans l'incinérateur. En juillet, le redémarrage du groupe a révélé un dysfonctionnement.

Résultat : il a fallu renvoyer

turbine et alternateur chez les constructeurs. Là-bas, de nouveaux contrôles ont été effectués avant la réinstallation à Lasse.

Au final, l'usine enregistre une perte sèche de deux mois et demi de production d'électricité soit 20 000 MWh. En 2014, elle avait produit 67 430 MWh. De quoi subvenir aux besoins annuels d'une ville comme Saumur.

